

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°18-2020-12-006

CHER

PUBLIÉ LE 3 DÉCEMBRE 2020

Sommaire

DGFIP

18-2020-11-24-009 - Nouveaux horaires du Service des impôts des Particuliers, du Service des Impôts des Entreprises et de la Trésorerie de Sancerre (1 page)

Page 3

DGFIP

18-2020-11-24-009

Nouveaux horaires du Service des impôts des Particuliers, du Service des Impôts des Entreprises et de la Trésorerie de Sancerre





Égalité Fraternité

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES **DU CHER**

2 Boulevard Lahitolle 18021 BOURGES CEDEX

Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services de la direction départementale des Finances publiques du Cher

Le Directeur départemental des Finances publiques du Cher

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État :

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-0142 du 20 février 2020 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture exceptionnelles des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques du Cher;

ARRÊTE:

Article 1er: Le Service des Impôts des Particuliers et la Trésorerie de Sancerre situés Nouvelle Place à Sancerre seront ouverts au public, aux horaires suivants :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08H45-12H00	08H45-12H00	08H45-12H00	Fermeture	08H45-12H00

Article 2 : Après contact pris auprès du Service des Impôts des Particuliers ou de la Trésorerie, les usagers peuvent être reçus sur rendez-vous, y compris en dehors des horaires prévus à l'article 1er.

Article 3: Le Service des Impôts des Entreprises situé Nouvelle Place à Sancerre sera ouvert au public uniquement sur rendez-vous.

Article 4: Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés aux articles 1 et 3.

Fait à Bourges, le 24/11/2020

Par délégation du Préfet, Le Directeur départemental des Finances publiques du Cher

Signé

Xavier MENETTE